

# Partenariat & Proximité 2

Fonds d'investissement de proximité

---

## RAPPORT ANNUEL

31 Mars 2013

**EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS**

PRIVATE EQUITY



**EDMOND  
DE ROTHSCHILD**

# SOMMAIRE

<b>PARTIE I - ETATS FINANCIERS DU FONDS PARTENARIAT &amp; PROXIMITE 2</b> .....	<b>3</b>
1. Bilan.....	3
2. Hors Bilan .....	4
3. Compte de Résultat.....	5
<b>PARTIE II - ANNEXES DU FONDS PARTENARIAT &amp; PROXIMITE 2</b> .....	<b>6</b>
1. Règles et méthodes comptables.....	6
2. Autres informations.....	9
2.a - Evolution de l'actif net – décomposition du capital.....	9
2.b - Faits marquants .....	10
2.c - Boni de liquidation .....	10
2.d - Autres compléments d'information .....	11
2.e - Inventaire des investissements en Capital Investissement .....	14
2.f - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé .....	14
2.g - Evolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement .....	14
2.h - Etat des cessions de l'exercice sur investissements en Capital Investissement .....	15
2.i - Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement .....	15
2.j - Etat des placements en Trésorerie .....	15
2.k - Dettes et créances .....	15
<b>PARTIE III - RAPPORT DE GESTION DU FONDS PARTENARIAT &amp; PROXIMITE 2</b> .....	<b>16</b>
1. Orientation de gestion.....	16
1.a - Historique .....	16
1.b - Caractéristiques juridiques.....	16
1.c - Stratégie d'investissement .....	16
2. Évolution de l'actif net et de la valeur liquidative depuis l'origine.....	17
2.a - Commentaire de gestion sur la période .....	18
2.b - Ratio réglementaire.....	19
2.c - Perspectives.....	19
3. Investissements / Cessions .....	19
3.a - Investissements pendant la période .....	19
3.b - Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période .....	19
3.c - Cessions pendant la période .....	20
4. Informations.....	20
4.a - Co-investissements.....	20
4.b - Co-désinvestissements.....	20
4.c - Mandats sociaux .....	21
4.d - Utilisation des droits de vote.....	21
4.e - Événements relatifs à la société de gestion .....	21
4.f - Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice .....	21
4.g - Frais facturés au fonds sur la période .....	21
4.h - Prestations de conseil ou de montage facturés par la société de gestion ou une entreprise liée au fonds ou à une société dans laquelle le fonds détient des titres .....	22
4.i - Opération de crédit .....	22
4.j - Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille .....	22
4.k - Convention SOFARIS « Fonds Propres » .....	22
4.l - Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties .....	22
4.m - Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	22

## Partie I - ETATS FINANCIERS du Fonds PARTENARIAT & PROXIMITE 2

### 1. BILAN

BILAN ACTIF	31/03/2013	31/03/2012
<b>DEPOTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>3 991 006,22</b>	<b>4 472 481,44</b>
Instruments financiers de capital investissement	3 393 593,78	1 541 894,02
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	384 720,00	223 141,50
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	3 008 873,78	1 318 752,52
Instruments financiers à terme		
Autres instruments financiers	597 412,44	2 930 587,42
<b>CREANCES</b>		<b>4 828,97</b>
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>322 907,26</b>	<b>18 784,74</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 313 913,48</b>	<b>4 496 095,15</b>

BILAN PASSIF	31/03/2013	31/03/2012
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
• CAPITAL <i>(sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FCPR/FCPI/FIP)</i>	4 682 141,03	4 732 910,00
• Plus ou moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
• REPORT A NOUVEAU		
• Plus et moins-values nettes (a, b, c)	-231 082,02	
• Résultat de l'exercice (a, b)	-194 008,70	-284 245,65
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 257 050,31</b>	<b>4 448 664,35</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instruments financiers à terme		
Autres instruments financiers		
<b>DETTES</b>	<b>56 863,17</b>	<b>47 430,80</b>
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 313 913,48</b>	<b>4 496 095,15</b>

a) y compris comptes de régularisations

b) diminués des acomptes versés au titres de l'exercice

c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

## 2. HORS BILAN

	31/03/2013	31/03/2012
<b>OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>TOTAL OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPERATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>TOTAL AUTRES OPERATIONS</b>		

### 3. COMPTE DE RESULTAT

	31/03/2013	31/03/2012
<b>PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur instruments financiers de capital investissement	14 511,47	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>14 511,47</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>		
Charges sur instruments financiers à terme		
Autres charges financières	93,94	36,15
<b>TOTAL (2)</b>	<b>93,94</b>	<b>36,15</b>
<b>RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (1-2)</b>	<b>14 417,53</b>	<b>- 36,15</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion (4)	208 693,80	284 683,17
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L,214-9) (1-2+3-4)</b>	<b>-194 276,27</b>	<b>-284 719,32</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	267,57	473,67
Acomptes versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RESULTAT (1 - 2 + 3 - 4 +/- 5 - 6)</b>	<b>-194 008,70</b>	<b>-284 245,65</b>

## Partie II - ANNEXES DU FONDS PARTENARIAT & PROXIMITE 2

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS appelle l'attention des souscripteurs sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans un autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des O.P.C.V.M. prévu par le règlement n°2003-02 du 2 octobre 2003 (modifié par les règlements n°2004-09 du 23 novembre 2004 et n°2005-07 du 3 novembre 2005) du comité de la réglementation comptable.

Les Actifs du FIP comprennent tous les titres détenus dans son portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessous, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs du FIP.

### EVALUATION DU PORTEFEUILLE

Pour les besoins de calcul de l'actif net du Fonds, les instruments financiers et les autres valeurs détenus par le Fonds sont évalués par la Société de gestion conformément aux règles et méthodes préconisées par la réglementation en vigueur (Règlement 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable) et aux recommandations du Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en mars 2005 par la *European Venture Capital Association* (EVCA), l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), la *British Venture Capital Association* (BVCA) et l'*International Private Equity Valuation Board* (IPEV).

#### Instruments financiers négociés sur un Marché Réglementé ou Non Réglementé

Les instruments financiers négociés sur un Marché Réglementé seront évalués sur la base du cours de clôture du marché constaté lors du dernier jour de cotation de la période d'évaluation. Pour les Investissements cotés soumis à une restriction ou à un "lock-up", une décote d'au moins 25% sera appliquée.

Les instruments financiers négociés sur un Marché Non Réglementé seront évalués selon les méthodes exposées ci-dessus, toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées est réduit et que le cours n'est pas représentatif, ces instruments financiers pourront faire l'objet d'une évaluation selon les méthodes applicables aux instruments financiers non cotés.

#### Instruments financiers non cotés

La Société de Gestion évalue les instruments financiers non cotés à leur Juste Valeur, qui, dans sa vision, correspond au montant pour lequel il peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant sans contraintes et dans des conditions de concurrence normale. La Société de Gestion choisira la méthode la plus adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement réalisé.

La méthode du « Prix d'un Investissement Récent » constituera la méthode privilégiée compte tenu de la nature des investissements réalisés, en conformité avec l'orientation de gestion du Fonds. La valorisation retenue sera basée sur :

- Le prix payé lors de la souscription ou de l'acquisition initiale des titres de la société par le Fonds ou lors d'un investissement complémentaire.
- Le prix d'émission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par un tiers à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou le prix de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres.  
Dans ce cas, l'évaluation des titres non cotés est basée sur le prix de l'opération, sous réserve qu'il ne sera pas tenu compte du prix de cette opération (ou il lui sera appliqué une décote appropriée), lorsque (i) l'opération avec des tiers est intervenue autrement que dans des conditions normales de marché, (ii) les objectifs du tiers ayant investi (intervenant uniquement dans l'opération) sont de nature stratégique et non pas de nature strictement financière, ou (iii) la transaction a été réalisée par échange de titres et les titres reçus sont non cotés.

En l'absence d'une transaction récente à l'issue d'une période de 12 mois après la date de l'investissement, la Société de Gestion s'attachera à identifier l'impact de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence susceptible d'affecter la Juste Valeur retenue.

La Société de Gestion aura la possibilité de retenir une autre méthode (multiples de résultats, références sectorielles...) et appliquera une décote de négociabilité sur la valeur de l'investissement, si elle considère cette méthode plus appropriée pour refléter la Juste Valeur de l'Investissement et notamment dans le cas où une ou plusieurs sociétés de portefeuille dégageront des résultats bénéficiaires ou des flux de trésorerie positifs pérennes.

En cas de constatation d'éléments déterminants attestant une diminution significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte, soit à la date d'investissement, soit au dernier arrêté, une dépréciation sur le prix d'acquisition ou une réduction de la valeur retenue lors du dernier arrêté est constatée par tranche de 25%, étant précisé qu'il sera possible d'appliquer une décote autre qu'un multiple de 25% si la Société de Gestion dispose d'informations suffisantes pour une évaluation plus précise.

#### Parts ou actions d'OPCVM et droits d'entités d'investissement

Les actions et les parts de d'OPCVM sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

La valeur de tous les titres sera convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris le jour de l'évaluation.

Afin de vérifier la mise en œuvre des principes ci-dessus définis, l'évaluation du portefeuille au 31 mars et au 30 septembre sera soumise au Commissaire aux Comptes par la Société de Gestion, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des parts.

Les Actifs comprennent tous les titres détenus dans son portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessus, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net du Fonds est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs.

L'OPCVM a opté pour l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

#### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les revenus de valeurs à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés, en conséquence ils sont comptabilisés en produits lors du paiement.

#### Règle sur frais et sorties de titres

Les titres sont enregistrés hors frais et les sorties se font suivant la méthode du Prix Unitaire Moyen Pondéré.

#### CATEGORIES DE PARTS ET VALEUR LIQUIDATIVE

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts **A** et **B**, conférant des droits différents à leur propriétaire.

La souscription des parts **A** est ouverte à toute personne physique ou morale, française ou étrangère.

La souscription des parts **B** est réservée à la Société de Gestion, au Sponsor et aux personnes en charge de la gestion du fonds.

Chaque Investisseur dispose d'un droit de copropriété sur les Actifs du Fonds proportionnel aux parts détenues de chaque catégorie.

#### Valeur d'origine et nombre des parts

La valeur initiale des parts (hors droits d'entrée) est :

- part A : 100 Euros par part
- part B : 100 Euros par part

Les parts B représenteront au minimum 0,05% des souscriptions totales.

#### Valeur liquidative des parts

Les valeurs liquidatives des parts sont établies tous les trois mois, le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année, et pour la première fois au dernier jour de la Période de Souscription. La Société de Gestion peut établir ces valeurs liquidatives plus fréquemment en vue de rachats de parts effectués afin de distribuer du numéraire. Seules les valeurs liquidatives des parts établies les 31 mars et 30 septembre seront attestées par le Commissaire aux Comptes.

Les parts A sont des parts prioritaires qui ont droit à l'intégralité des distributions du Fonds jusqu'au remboursement complet de leur valeur initiale. Les parts A ont également droit à 80% des produits et plus-values nets réalisés par le Fonds.

Les parts B sont des parts ordinaires qui donnent droit à leurs titulaires, dès lors que le nominal des parts A aura été remboursé, à recevoir, au-delà de leur valeur initiale, 20 % des produits et plus-values nets réalisés par le Fonds.

Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs parts, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

#### Ordre des distributions

Toute distribution en espèces ou en titres, réalisée par le Fonds, est allouée dans l'ordre de priorité suivant :

- (i) Premièrement, au remboursement aux porteurs de parts A de la valeur initiale des parts A.
- (ii) Deuxièmement, au remboursement aux porteurs de parts B de la valeur initiale des parts B.

(iii) Finalement, dans la proportion de 80% aux porteurs de parts A et 20% aux porteurs de parts B.

### FRAIS FACTURES AUX FONDS

#### Rémunération de la société de gestion

Le Fonds versera une rémunération à compter de la création du Fonds et jusqu'à la fin de la période de liquidation du Fonds. La Commission de Gestion sera de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants.

La Commission de Gestion sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre. La Commission de Gestion n'est pas à ce jour soumise à TVA. Si de la TVA devenait due, elle n'augmentera pas la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera diminuée annuellement des Honoraires de Transactions perçus par la Société de Gestion. Les Honoraires de Transaction sont (i) les honoraires et commissions relatifs à des prestations de service facturées au Fonds par la Société de Gestion, et (ii) la quote-part attribuable au Fonds, au prorata des fonds propres et quasi fonds propres détenus par le Fonds dans la société concernée, de toutes commissions de quelque nature que ce soit perçues et conservées par la Société de Gestion dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'investissements effectués par le Fonds (tels les commissions de négociation, d'arrangement, de syndication ou de prise ferme) ou dans le cadre du suivi de sociétés du portefeuille, y compris les jetons de présence.

#### Rémunération du dépositaire

Le Dépositaire recevra une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds. La rémunération du Dépositaire sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre.

#### Autres frais

Les frais de transaction sont tous les frais externes relatifs à l'acquisition ou à la cession d'un Investissement (y compris, le cas échéant, les droits d'enregistrement ou tous autres droits et taxes similaires). Les frais de transaction qui ne sont pas pris en charge par les sociétés cibles seront sur présentation de justificatifs payés par le Fonds, et comprennent notamment les frais d'intermédiaires et de courtage, les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques et comptables et les frais de contentieux éventuels engagés pour le compte du Fonds. Le Fonds supportera également, sur présentation de justificatifs appropriés, tous frais relatifs à son fonctionnement, y compris, sans que cette liste soit limitative, les frais de Commissaires aux Comptes, tous comptables indépendants, tous conseils juridiques et fiscaux et tous autres conseils externes, les primes d'assurance (y compris l'assurance couvrant la responsabilité éventuelle des mandataires sociaux et les commissions Sofaris), ainsi que les frais liés aux rapports préparés pour le compte des Investisseurs. Le montant global des frais de transaction et de fonctionnement visés au présent paragraphe ne pourra excéder annuellement 0,80% TTC de l'Engagement Global. Tous montants excédant ce seuil seront pris en charge par la Société de Gestion.

#### Frais de Constitution

Le Fonds a versé, au titre des frais de constitution du Fonds, un montant égal à 0,45% TTC de l'Engagement Global à la Société de Gestion, afin de couvrir les frais juridiques, comptables, de déplacement, honoraires de consultants et autres frais administratifs liés à la création, l'organisation, le lancement et la commercialisation du Fonds. Cette somme forfaitaire a été versée à la fin de la Période de Souscription.

### POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le fonds capitalise le résultat de l'exercice.

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer les plus et moins-values nettes réalisées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette possibilité nouvelle.

L'article 15 du règlement 2011-05 du 10 novembre 2011 prévoit la possibilité d'une application anticipée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012.

Seule la présentation des comptes annuels a été modifiée en conséquence pour les données de l'exercice clos le 31/03/2013, les données des exercices précédents n'ont pas été retraitées.

### DUREE DE L'EXERCICE

L'exercice a été d'une durée de 12 mois.



## 2. AUTRES INFORMATIONS

### 2.a - Evolution de l'actif net – décomposition du capital

		31/03/2013	31/03/2012	Variation exercice
<b>APPORTS</b>	+	<b>5 134 500,00</b>	<b>5 134 500,00</b>	<b>+ 0,00</b>
Capital souscrit <sup>1</sup>	+	5 134 500,00	5 134 500,00	+ 0,00
Capital non appelé <sup>2</sup>	-	0,00	0,00	+ 0,00
<b>RESULTAT DE LA GESTION</b>	+/-	<b>- 831 981,74</b>	<b>- 651 945,24</b>	<b>- 180 036,50</b>
Résultat de l'exercice	+/-	- 194 276,27	-284 719,32	+ 90 443,05
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	+/-	- 284 719,32		
Plus-values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	+	18 710,31		+ 18 710,31
Sur dépôts et autres instruments financiers	+	3 971,92	3 947,37	+ 24,55
Sur instruments financiers à terme	+			
Moins-values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	-	4 086,92		- 4 086,92
Sur dépôts et autres instruments financiers	-	407 279,54	169 870,02	- 237 409,52
Sur instruments financiers à terme	-			
Indemnités d'assurance perçues	+			
Quote-part de plus-values restituées aux assureurs	-			
Frais de transaction	-	9 984,44	1 664,00	- 8 320,44
Différences de change	+/-			
Différences d'estimation				
Sur instruments financiers de capital investissement	+/-	+ 54 618,37	+ 82,23	+ 54 536,14
Sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	- 8 935,85	- 199 721,50	+ 190 785,65
Sur instruments financiers à terme	+/-			
Boni de liquidation	+/-			
<b>RACHATS ET REPARTITIONS D'ACTIFS</b>	-	<b>22 362,70</b>	<b>10 785,16</b>	<b>- 11 577,54</b>
Rachats <sup>2</sup>	-	22 362,70	10 785,16	- 11 577,54
Distributions de résultats	-			
Distributions de plus et moins values nettes	-			
Répartitions d'actifs	-			
<b>AUTRES ELEMENTS</b> <sup>3</sup>	+/-	<b>- 23 105,25</b>	<b>- 23 105,25</b>	<b>+ 0,00</b>
<b>CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE</b>	=	<b>4 257 050,31</b>	<b>4 448 664,35</b>	<b>- 191 614,04</b>

- (1) y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPCVM  
(2) sous déduction des commissions de rachats acquises à l'OPCVM  
(3) il s'agit des frais de constitution

## 2.b - *Faits marquants*

Dans un climat des affaires dans les économies développées très instable depuis le début de l'année 2012, l'environnement économique reste fragile. La conjoncture économique influant sur le marché des entreprises du portefeuille, la volatilité de cet environnement est susceptible de remettre en cause leurs perspectives anticipées, qui sont un élément utilisé dans nos modèles de valorisation.

Ainsi, le contexte actuel incertain et volatile fait peser un risque sur les valeurs des participations retenues, présentes ou à venir, et les conditions anticipées de sortie.

## 2.c - *Boni de liquidation*

<b>Actif net avant Provision pour Boni de Liquidation</b>	<b>4 257 050,31</b>	
Souscriptions initiales :		
<b>Parts A</b>	5 121 500,00	
<b>Parts B</b>	13 000,00	
	<b>PARTS A</b>	<b>PARTS B</b>
Souscriptions initiales parts A	5 121 500,00	
Souscriptions initiales parts B		13 000,00
Rachats parts A	-22 362,70	
80% Excédent		
20% Excédent		
Actif brut par part	4 257 050,31	0,00
Provision pour boni de liquidation		0,00
<b>Actif net par part</b>	<b>4 257 050,31</b>	<b>0,00</b>
Nombre de parts	50 952	130
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>83,55</b>	<b>0,00</b>

2.d - *Autres compléments d'information*

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31/03/2013	31/03/2012
<b>PARTS A</b>		
Actif Net	4 257 050,31	4 448 664,35
Engagement de souscription	5 095 200,00	5 121 500,00
Montant libéré	5 095 200,00	5 121 500,00
Répartitions d'actifs	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Nombre de parts	50 952	51 088
Report à nouveau unitaire		
Plus et moins-values nettes unitaires reportées		
Valeur liquidative	83,55	87,07

	31/03/2013	31/03/2012
<b>PARTS B</b>		
Actif Net	0,00	0,00
Engagement de souscription	13 000,00	13 000,00
Montant libéré	13 000,00	13 000,00
Répartitions d'actifs		
Distribution sur résultat		
Distribution sur plus et moins-values nettes		
Nombre de parts	130	130
Report à nouveau unitaire		
Plus et moins-values nettes unitaires reportées		
Valeur liquidative	0,00	0,00

**EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE**

	En parts	En montant
Partis souscrites durant l'exercice		
Parts A		
Parts B		
Partis rachetées durant l'exercice		
Parts A	136	11 577,54
Parts B		
Solde net des souscriptions rachats		
Parts A	-136	-11 577,54
Parts B	0	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
Parts A	50 952	
Parts B	130	

## VALEUR BOURSIERE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE TRANSACTION TEMPORAIRE

	31/03/2013	31/03/2012
Titres acquis à réméré		
Titres pris en pension livrée	Néant	Néant
Titres empruntés		

## VALEUR BOURSIERE DES TITRES DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

	31/03/2013	31/03/2012
Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille titres	Néant	Néant
Titres reçus en garantie et non-inscrits en portefeuille titres		

## TITRES DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE

	31/03/2013	31/03/2012
Actions		
Obligations		
TCN		
OPCVM	597 412,44	2 930 587,42
Instruments financiers à terme		

## TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat	31/03/2013	31/03/2012
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-194 008,70	-284 245,65
<b>Total</b>	<b>-194 008,70</b>	<b>-284 245,65</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-194 008,70	-284 245,65
<b>Total</b>	<b>-194 008,70</b>	<b>-284 245,65</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au plus et moins-values nettes	31/03/2013	31/03/2012
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-231 082,02	0,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-231 082,02</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-231 082,02	0,00
<b>Total</b>	<b>-231 082,02</b>	<b>0,00</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		

## 2.e - Inventaire des investissements en Capital Investissement

Société	Titres	Devise	Coût d'acquisition	Evaluation	Différence d'estimation
ADTHINK MEDIA	Action	Euro	176 935,37	160 782,00	- 16 153,37
ALOUETTE DEVELOPPEMENT	Action	Euro	150 000,00	150 000,00	-
ALOUETTE DEVELOPPEMENT	Obligation	Euro	150 000,00	151 047,95	1 047,95
AU FORUM DU DEVELOPPEMENT	Action	Euro	400 000,00	338 350,28	- 61 649,72
CHABE LIMOUSINES	Action	Euro	324 295,00	391 057,51	66 762,51
CHABE LIMOUSINES	BSA	Euro	-	-	-
CHABE LIMOUSINES	Obligation	Euro	141 015,00	163 795,64	22 780,64
CMP	Action	Euro	450 011,80	450 011,80	-
CMP	BSA	Euro	-	-	-
DATEVI EDITIONS - EDIMARK	Action	Euro	287 515,00	287 515,00	-
DATEVI EDITIONS - EDIMARK	Obligation	Euro	162 485,00	177 271,14	14 786,14
ITESA DEVELOPPEMENT	Action	Euro	300 000,00	300 000,00	-
MARIETTON DEVELOPPEMENT	Action	Euro	153 447,00	153 447,00	-
MARIETTON DEVELOPPEMENT	Obligation	Euro	46 553,00	47 063,17	510,17
PROWEBCLUB - PROWEBCE	Action	Euro	306 484,00	306 484,00	-
PROWEBCLUB - PROWEBCE	Obligation	Euro	90 350,00	92 830,29	2 480,29
SYSTAR	Action	Euro	199 884,24	223 938,00	24 053,76
<b>Total général</b>			<b>3 338 975,41</b>	<b>3 393 593,78</b>	<b>54 618,37</b>

Le portefeuille, certifié ligne à ligne par le dépositaire, est mis à la disposition des porteurs de parts qui en font la demande.

## 2.f - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé

Néant.

L'application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital Valuation Board) pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions contractuelles sur leur cessibilité.

## 2.g - Evolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement

Inventaire	31/03/2013		31/03/2012		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
ADTHINK MEDIA	176 935,37	160 782,00	106 713,00	102 786,00	70 222,37	57 996,00
ALOUETTE DEVELOPPEMENT	150 000,00	150 000,00	-	-	150 000,00	150 000,00
ALOUETTE DEVELOPPEMENT	150 000,00	151 047,95	-	-	150 000,00	151 047,95
LEGUIDE.COM	-	-	119 776,99	120 355,50	- 119 776,99	- 120 355,50
AU FORUM DU DEVELOPPEMENT	400 000,00	338 350,28	400 000,00	400 000,00	-	- 61 649,72
CHABE LIMOUSINES	324 295,00	391 057,51	324 295,00	324 295,00	-	66 762,51
CHABE LIMOUSINES	141 015,00	163 795,64	141 015,00	144 445,72	-	19 349,92
CMP	450 011,80	450 011,80	450 011,80	450 011,80	-	-
DATEVI EDITIONS - EDIMARK	287 515,00	287 515,00	-	-	287 515,00	287 515,00
DATEVI EDITIONS - EDIMARK	162 485,00	177 271,14	-	-	162 485,00	177 271,14
ITESA DEVELOPPEMENT	300 000,00	300 000,00	-	-	300 000,00	300 000,00
MARIETTON DEVELOPPEMENT	153 447,00	153 447,00	-	-	153 447,00	153 447,00
MARIETTON DEVELOPPEMENT	46 553,00	47 063,17	-	-	46 553,00	47 063,17
PROWEBCLUB - PROWEBCE	306 484,00	306 484,00	-	-	306 484,00	306 484,00
PROWEBCLUB - PROWEBCE	90 350,00	92 830,29	-	-	90 350,00	92 830,29
SYSTAR	199 884,24	223 938,00	-	-	199 884,24	223 938,00
<b>Total général</b>	<b>3 338 975,41</b>	<b>3 393 593,78</b>	<b>1 541 811,79</b>	<b>1 541 894,02</b>	<b>1 797 163,62</b>	<b>1 851 699,76</b>

**2.h - Etat des cessions de l'exercice sur investissements en Capital Investissement**

Nom de la société	Titres	Quantité cédée	Coût d'acquisition (€)	Prix de cession (€)	+/- Value
1000MERCIS	Actions	7 500	307 499	316 657	9 157
ADTHINK MEDIA	Actions	22 200	106 713	109 173	2 460
LEGUIDE.COM	Actions	6 150	119 777	122 783	3 006
PROWEBCLUB	Obligations	53 666	53 666	53 666	-
<b>Total général</b>			<b>587 655</b>	<b>602 279</b>	<b>14 623</b>

**2.i - Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement**

Engagement de réinvestissement :  
Néant

Protection anti-dilution :

Pour un certain nombre de sociétés du portefeuille, Partenariat & Proximité 2 bénéficie de mécanismes de relation, notamment à travers l'octroi de Bons de Souscription d'actions (BSA), si une opération ultérieure à l'entrée du fonds est trop dilutive.

**2.j - Etat des placements en Trésorerie**

Titres	Quantité	Evaluation (€)	% de l'actif net	Type
EDR EUROPE FLEXIBLE	843,00	103 976	2,44%	OPCVM moyen / long terme (>2 ans)
EDR GLOBAL CONVERTIBLES	2 133,00	276 565	6,50%	OPCVM moyen / long terme (>2 ans)
EDR MONDE FLEXIBLE	2 058,00	216 872	5,09%	OPCVM moyen / long terme (>2 ans)
<b>Total général</b>		<b>597 412</b>	<b>14,03%</b>	

**2.k - Dettes et créances**

CREANCES	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Coupons dividendes			
Autres			
DETTES	Valeur nette		
Frais de gestion en attente			56 863,17
Autres frais			

## Partie III - RAPPORT DE GESTION DU FONDS PARTENARIAT & PROXIMITE 2

### 1. ORIENTATION DE GESTION

#### 1.a - *Historique*

Le FIP Partenariat & Proximité 2 a été agréé par l'AMF le 11 août 2010 et créé le 23 décembre 2010 pour une durée de six exercices.

Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion de trois périodes successives d'un an chacune. Toute prorogation sera portée à la connaissance des Investisseurs trois mois au moins avant sa prise d'effet.

#### 1.b - *Caractéristiques juridiques*

Partenariat & Proximité 2 est un Fonds d'Investissement de Proximité régi par les articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et dispositions particulières des articles L. 214-31 à L. 214-32-1. Le Fonds est une co-propriété de valeurs mobilières qui a pour vocation de permettre aux porteurs de parts (principalement personnes physiques) de bénéficier des avantages d'une gestion professionnelle de valeurs mobilières cotées et non cotées, dans un cadre fiscal attractif.

Les souscripteurs du fonds bénéficient d'une exonération d'impôt (hors CSG/CRDS) sur les revenus distribués et sur les plus-values dégagées, sous réserve de conserver leurs parts pendant une période de blocage de 5 ans.

#### 1.c - *Stratégie d'investissement*

L'objectif de la gestion est de valoriser les actifs sur la durée de vie du fonds via la constitution d'un portefeuille équilibré de participations, composé majoritairement de petites et moyennes entreprises (PME) proches de l'équilibre ou ayant atteint l'équilibre d'exploitation, dans le cadre des opérations de capital développement et/ou de transmission, et établies ou exerçant principalement leurs activités sur une zone géographique préétablie, qui comprend les régions Ile de France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

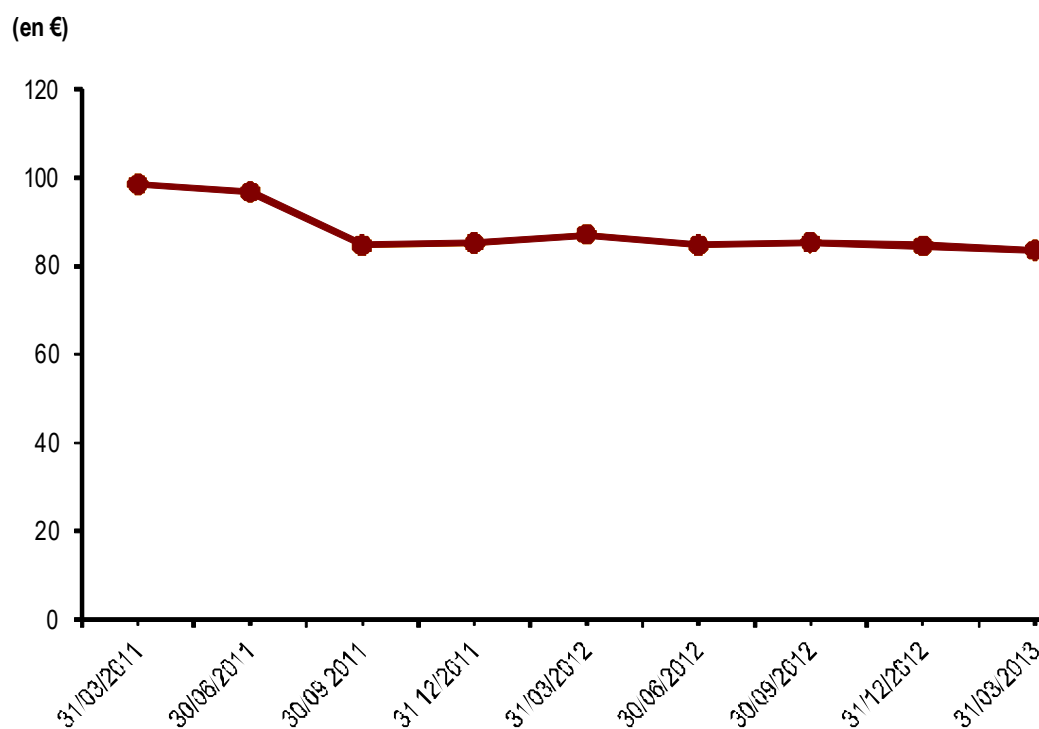
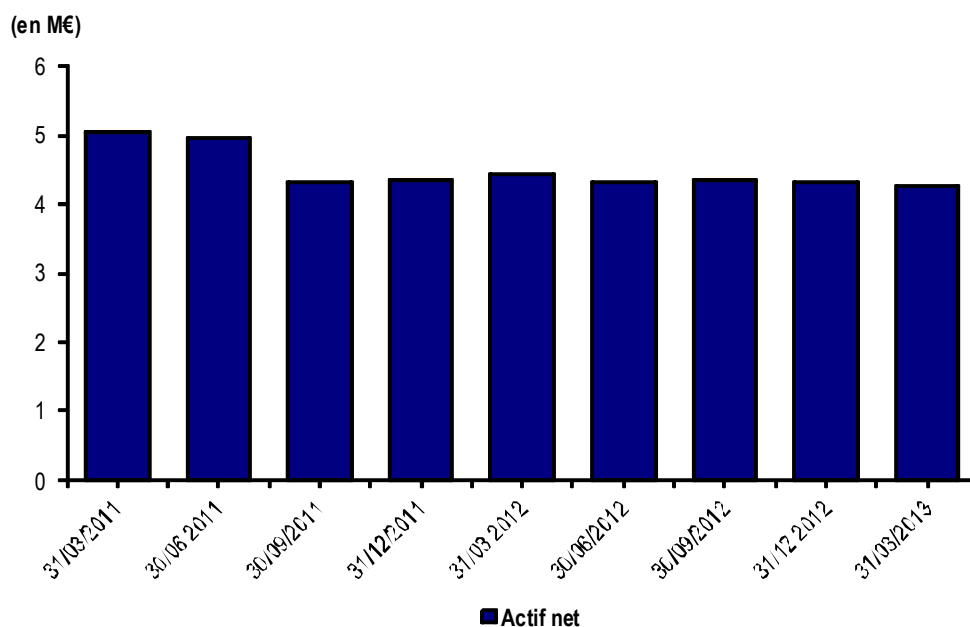
Le Fonds investira au moins 40 % de ses actifs dans des opérations de Capital Développement et/ou de Transmission (rachat des titres avec ou sans effet de levier) sur des PME non cotées éligibles, (i) employant moins de 250 personnes, (ii) dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. Au maximum 20 % de l'actif sera investi dans des PME dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (principalement Euronext) ou organisé (principalement Alternext) d'instruments financiers français ou étranger et la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

Le Fonds recherchera une diversification sectorielle du portefeuille de participations dans tous les secteurs représentatifs du tissu économique des régions couvertes : industrie, services, distributions, nouvelles technologies... Les sociétés sélectionnées devront présenter un potentiel de croissance, des modèles économiques démontrés (chiffre d'affaires supérieur à 4 millions d'euros) et des perspectives de valorisation compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. La sélection des titres se fait en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs : visibilité du secteur, positionnement de la société, qualité du management, dimension de la gamme de produits, croissance future des résultats de la société. Les prises de participation envisagées seront minoritaires et les interventions du Fonds se feront à différents stades de développement des sociétés cibles.

Jusqu'à 40 % des actifs du Fonds (investissements hors quota) pourront être investis de manière discrétionnaire selon l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux). Le Fonds pourra investir directement dans des instruments financiers (actions, obligations, titres de créance...) admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger ou être indirectement exposé à ces marchés via des OPCVM en portefeuille.



## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ET DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DEPUIS L'ORIGINE



Au 31/03/2013	Actif Net – 4,26 M€	VL Part A – 83,55 €
Au 31/03/2012	Actif Net – 4,45 M€	VL Part A – 87,07 €

## 2.a - *Commentaire de gestion sur la période*

Selon le FMI, ce début d'année 2013 voit se profiler une économie mondiale à trois vitesses : premièrement les régions dynamiques, principalement les pays émergents, qui parviennent à concilier croissance et maîtrise de l'inflation ; puis les pays dont l'économie semble se redresser, souvent aidée par des politiques de relance ambitieuses : Etats-Unis, Japon, par exemple. Enfin, les régions en stagnation, à l'image de la majeure partie de l'Europe, où les politiques d'austérité visant à assainir les finances publiques ne créent pas les conditions économiques propices à une reprise de l'activité.

En Europe, ce premier trimestre qui a vu se cumuler les crises italienne et chypriote a paradoxalement démontré une nouvelle fois la robustesse de la zone euro et sa capacité de réaction, quitte à prendre des mesures radicales (garantie des comptes bancaires, restructuration ou fermeture d'établissements financiers).

En France, le choc fiscal de la fin 2012 a laissé place à des ambitions louables de réduction de la dépense publique, pouvant ouvrir la voie à une économie modernisée et plus stable. D'autres réformes structurelles visant à améliorer la compétitivité sont nécessaires pour que le pays retrouve un certain dynamisme économique.

Le capital-investissement, s'il continue à jouer un rôle de premier ordre dans le financement des PME, souffre lui aussi du contexte économique, se traduisant notamment par une baisse des levées de fonds et une raréfaction des transactions industrielles. Il reste toutefois plusieurs raisons d'être optimistes pour 2013, parmi lesquelles un environnement fiscal qui nous semble enfin stabilisé, ou encore les niveaux de trésorerie records atteints par les entreprises, qui devraient signer le retour des fusions-acquisitions.

Au cours de l'exercice écoulé, le FIP Partenariat & Proximité 2 a investi pour un montant global de 1,7 M€ dans cinq sociétés non cotées :

- **Alouette**, est une radio régionale basée en Vendée sur un format musical (variétés) et d'information locale dont le succès lui a permis de devenir la première radio régionale de France avec une part d'audience de plus de 1% et 530.000 auditeurs journaliers. Elle a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 6,4 M€ provenant de la vente d'espaces publicitaires à des annonceurs nationaux et locaux. Le FIP Partenariat & Proximité 2 a investi 300 k€ au capital de la société.
- **Prowebclub** est la holding de reprise de **ProwebCE**, société cotée sur Alternext, leader sur le marché de la communication, de la gestion des activités sociales et culturelles des Comités d'Entreprise : site Internet CE, logiciels de gestion des activités et de comptabilité, billetterie, médiathèque. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 43 M€ en 2011 et accompagne plus de 7 000 Comités d'Entreprise représentant plus de 5 millions de bénéficiaires. Partenariat & Proximité 2 a participé à l'offre publique d'achat lancée sur les actions cotées ProwebCE en investissant 450 k€.
- **DATEVI Editions** est la holding de détention de **Edimark**, groupe spécialisé dans la presse, l'édition et le multimédia à destination des acteurs du monde de la santé. La société a enregistré pour son exercice clos le 31 mars 2012 un chiffre d'affaires de 18 M€. C'est aujourd'hui l'acteur de référence en France des publications médicales et outils de communication spécialisés pour les laboratoires pharmaceutiques à destination des médecins spécialistes et sociétés savantes. Partenariat & Proximité 2 a investi un montant de 450 k€ dans DATEVI Editions.
- **ITESA** est une société familiale créée en 1978, et fait partie des leaders français indépendants de la distribution de matériel électronique de sécurité à destination des professionnels. Basé à Marseille, le Groupe s'appuie sur un réseau propre de 8 agences et dispose d'un savoir-faire différenciant en termes d'assistance technique et de logistique. Au cours des 15 dernières années, le groupe est passé de 2 millions de francs à plus de 18 millions d'euros de chiffre d'affaires. Partenariat & Proximité 2 a investi un montant de 300 k€ au capital de la holding ITESA Développement.
- **Marietton** est un groupe familial créé en 1968 spécialiste de la production et de la distribution de voyages. Tout en développant un réseau d'agences de proximité, le groupe est devenu un tour-opérateur de référence au niveau national, notamment sur les destinations méditerranéennes et en particulier la Tunisie. Le groupe s'est développé par croissance externe, en étendant son maillage territorial, en acquérant de nouveaux savoir-faire (voyages d'affaires, affrètement de vols charters, etc.), et en lançant de nouvelles destinations dans son catalogue (Etats-Unis, Espagne, etc.). Partenariat & Proximité 2 a investi un montant de 200 k€ au capital de la holding Marietton Développement.

Sur le plan des titres cotés, le FIP Partenariat & Proximité 2 a acquis pour un montant de 300 k€ des titres **1000Mercis** (agence de publicité et de marketing interactifs), par la suite cédés en totalité avec une plus-value de 9k€. Le fonds a également investi dans **ADthink Media** (édition de contenus et monétisation d'audience sur Internet) et **Systar** (solutions progiciels pour les sites Internet d'entreprises) pour des montants respectifs de 177 k€ et 200 k€.

Enfin, le FIP a soldé sa participation dans **Leguide.com** en apportant les titres détenus à l'offre publique d'achat (OPA) lancée sur le capital de la société par Lagardère,

En fin d'exercice, la valeur liquidative de la part A du FIP Partenariat & Proximité 2 s'établit à 83,55 €, en retrait de 16,45% par rapport à sa valeur nominale (100 €), ce qui s'explique essentiellement par l'évolution des SICAV actions en portefeuille au cours de l'année 2012. Par ailleurs, la majorité des investissements non cotés en portefeuille sont encore trop récents pour être réévalués ou cédés avec plus-value. Cette baisse en début de vie du fonds, dont l'horizon est de 6 à 8 ans, ne préjuge pas de sa performance finale.

## **2.b - Ratio réglementaire**

Au 31 mars 2013, le fonds Partenariat & Proximité 2 respecte le ratio FIP réglementaire de 60%. Ce ratio s'élevait à cette date à 67,03%.

## **2.c - Perspectives**

Le FIP Partenariat & Proximité 2 a finalisé la constitution de son portefeuille et atteint son ratio d'investissement. L'équipe d'investissement va se concentrer sur le suivi des sociétés en portefeuille, les accompagner dans leurs projets de croissance interne et externe, et rechercher des solutions de liquidité pour les plus matures d'entre elles

Le FIP dispose de capacités suffisantes pour réaliser des financements complémentaires chaque fois que le développement de ses sociétés le nécessitera.

## **3. INVESTISSEMENTS / CESSIONS**

### **3.a - Investissements pendant la période**

<b>Nom de la société</b>	<b>Activité</b>	<b>Montant (en €)</b>
1000MERCIS	Agence de publicité et marketing interactif	307 499
ADTHINK MEDIA	Edition de contenus et monétisation d'audience sur Internet	176 935
ALOUETTE DEVELOPPEMENT II	Station de radio régionale indépendante	300 000
DATEVI EDITIONS - EDIMARK	Edition de publications de référence à destination du corps médical	450 000
ITESA DEVELOPPEMENT	Distribution B-to-B de matériel électronique de sécurité	300 000
MARIETTON DEVELOPPEMENT	Tour-opérateur et distributeur de voyages	200 000
PROWEBCLUB	Solution logicielle de communication et de gestion pour les CE	450 500
SYSTAR	Solutions progiciels pour les sites Internet d'entreprises	199 884
<b>Total général</b>		<b>2 384 819</b>

### **3.b - Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période**

Les FCPR gérés par Edmond de Rothschild Investment Partners n'investissent pas dans d'autres FCPR ou fonds assimilés.

### 3.c - Cessions pendant la période

Nom de la société	Activité	Montant (en €)
1000MERCIS	Agence de publicité et marketing interactif	316 657
ADTHINK MEDIA	Edition de contenus et monétisation d'audience sur Internet	109 173
LEGUIDE.COM	Comparateur de prix sur Internet	122 783
PROWEBCLUB	Solution logicielle de communication et de gestion pour les CE	53 666
<b>Total général</b>		<b>602 279</b>

## 4. INFORMATIONS

Les co-investissements et les co-désinvestissements par le Fonds s'effectuent au même prix et dans les mêmes conditions juridiques et financières que les Autres Fonds, sous réserve des différentes contraintes juridiques liées aux différents véhicules d'investissement et eu égard à la situation particulière de chaque fonds, conformément aux indications du Code de Déontologie de l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital).

### 4.a - Co-investissements

Société	Fonds	Investissements
ALOUETTE DEVELOPPEMENT II	PARTENARIAT & INNOVATION 3	700 060,00
ALOUETTE DEVELOPPEMENT II	PARTENARIAT & INNOVATION 4	2 600 060,00
ALOUETTE DEVELOPPEMENT II	PLURIEL OUEST 2	400 000,00
DATEVI EDITIONS - EDIMARK	CABESTAN CAPITAL	8 485 125,47
DATEVI EDITIONS - EDIMARK	PARTENARIAT & PROXIMITE	250 060,00
DATEVI EDITIONS - EDIMARK	PLURIEL OUEST 2	470 000,00
ITESA DEVELOPPEMENT	CABESTAN CAPITAL	4 049 680,00
MARIETTON DEVELOPPEMENT	CABESTAN CAPITAL	5 963 050,00
MARIETTON DEVELOPPEMENT	PARTENARIAT & PROXIMITE	100 060,00
PROWEBCLUB	PARTENARIAT & INNOVATION 2	721 005,00
PROWEBCLUB	PARTENARIAT & INNOVATION 3	2 850 030,00
PROWEBCLUB	PARTENARIAT & INNOVATION 4	3 035 060,00
PROWEBCLUB	PLURIEL OUEST 2	500 000,00

### 4.b - Co-désinvestissements

Société	Fonds	Désinvestissements
LEGUIDE.COM	PARTENARIAT & INNOVATION 2	806 400,00
LEGUIDE.COM	PARTENARIAT & INNOVATION 3	560 000,00
LEGUIDE.COM	PARTENARIAT & INNOVATION 4	532 000,00
PROWEBCLUB	PARTENARIAT & INNOVATION 2	85 180,00
PROWEBCLUB	PARTENARIAT & INNOVATION 3	336 715,00
PROWEBCLUB	PARTENARIAT & INNOVATION 4	348 529,00
PROWEBCLUB	PLURIEL OUEST 2	59 072,00

#### **4.c - Mandats sociaux**

Les mandats exercés au sein de sociétés dans lesquelles Partenariat & Proximité 2 a investi :

- \* ALOUETTE DEVELOPPEMENT II : Membre du Comité de Suivi
- \* AU FORUM DU DEVELOPPEMENT : Membre du Comité Stratégique
- \* CHABE LIMOUSINES : Membre du Comité Stratégique
- \* CMP : Membre du Comité de Suivi
- \* ITESA DEVELOPPEMENT : Membre du Comité d'Echange
- \* MARIETTON DEVELOPPEMENT : Membre du Conseil de Surveillance
- \* PROWEBCLUB : Membre du Comité de Suivi

#### **4.d - Utilisation des droits de vote**

Conformément à l'article 314-100 et suivants du Règlement Général de l'AMF, le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Durant cet exercice, les gestionnaires ont participé ou se sont fait représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont exercé librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

#### **4.e - Événements relatifs à la société de gestion**

Ce Fonds d'Investissement de Proximité est géré par Edmond de Rothschild Investment Partners (EDRIP), filiale du Groupe Edmond de Rothschild. L'équipe d'investissement d'EDRIP, composée de 21 professionnels, gère près d'un milliard d'euros. EDRIP est spécialisé dans l'investissement minoritaire non coté.

#### **4.f - Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice**

Néant.

#### **4.g - Frais facturés au fonds sur la période**

Les frais de fonctionnement supportés par le Fonds au cours de l'exercice s'élèvent à 208 787,74 € dont 184 167,00 € au titre des commissions de la société de gestion. Les commissions de gestion représentent 3,6% du montant souscrit.

Commission de gestion	184 167,00
- avoir	648,00
Commission nette	183 519,00
Dépositaire	5 176,23
CAC	9 612,25
Honoraires divers	10 053,52
dont comptabilité	4 756,92
dont autres	5 296,60
Frais de constitution	
Frais bancaire	93,94
Divers (assurance, impôts...)	332,80
<b>Total</b>	<b>208 787,74</b>

**4.h - Prestations de conseil ou de montage facturés par la société de gestion ou une entreprise liée au fonds ou à une société dans laquelle le fonds détient des titres**

La société de gestion a facturé des commissions de montage à hauteur de 60 k€ à la société Prowebclub au cours de l'exercice, rétrocédées au FIP Partenariat & Proximité 2 au prorata des fonds propres et quasi-fonds propres détenus par ce dernier dans la société, soit un montant de 648 €.

Une convention de prestation de service a été signée entre la société de gestion et le GIE EDRIA au titre de l'assistance administrative. Les sommes facturées à ce titre s'élèvent pour cet exercice à 1 435,20 €.

**4.i - Opération de crédit**

Aucune opération de crédit réalisée par un établissement de crédit lié à la société de gestion n'a été réalisée auprès de sociétés du portefeuille.

**4.j - Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille**

Aucune intervention du fonds ne s'est produite sur les marchés à terme.

**4.k - Convention SOFARIS « Fonds Propres »**

Edmond de Rothschild Investment Partners n'a souscrit auprès d'OSEO SOFARIS aucune assurance sur les investissements réalisés par le FIP Partenariat & Proximité 2.

**4.l - Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Dans le cadre d'une convention de services entre la société de gestion Edmond de Rothschild Investment Partners (EDRIP), gérant de Partenariat & Proximité 2 et la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque (LCFEDRB), EDRIP utilise la salle de marché de LCFEDRB et se conforme strictement aux règles de sélection et d'évaluation définies par LCFEDRB.

**4.m - Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

La politique d'investissement du fonds ne prend pas simultanément en compte les trois critères ESG : environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

#### **AVERTISSEMENTS**

- *La notice d'information du Fonds et le règlement du Fonds sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou du dépositaire ou sur [www.edrip.fr](http://www.edrip.fr)*
- *La valorisation du portefeuille est établie sur la base des informations disponibles à la date du rapport et ne préjuge pas du prix de cession futur.*
- *Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.*

#### **Société de gestion**

**EDMOND DE ROTHSCHILD  
INVESTMENT PARTNERS**

**47 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE  
75 008 PARIS  
RCS 444 071 989 PARIS**

#### **Dépositaire**

**LA COMPAGNIE FINANCIERE  
EDMOND DE ROTHSCHILD  
BANQUE**

**47 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE  
75 008 PARIS  
RCS 572 037 026 PARIS**

**MAZARS**

**FIP**

**PARTENARIAT & PROXIMITÉ 2**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2013



**FIP**

**PARTENARIAT & PROXIMITÉ 2**

47, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes  
annuels

Exercice clos le 31 mars 2013

## **Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 mars 2013**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la Société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FIP Partenariat & Proximité 2, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion du fonds. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIP à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « politique de distribution » intégrée à la partie relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels qui décrit les modalités d'application du règlement 2011-05 de l'Autorité des Normes Comptables.

## II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2013 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans les « faits marquants » de l'annexe aux comptes annuels. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- nos appréciations ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux FIP, tels qu'ils sont définis par le règlement n° 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable,
- s'agissant de la valorisation des titres non cotés, nous nous sommes assurés de la cohérence des méthodes de valorisation décrites en annexe avec le règlement du fonds et de leur correcte application ainsi que de l'existence au sein de la société de gestion d'une documentation suffisante sur les instruments financiers de capital investissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

*Fait à Courbevoie, le 22 mai 2013*

Le commissaire aux comptes

MAZARS

Guillaume Potel

